

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Obtenir un Certificat de Qualification Professionnelle par la VAE : les 1ers candidats du secteur des Services de l'Automobile

Dans la Branche des Services de l'Automobile, l'Accord paritaire national professionnel relatif à la VAE a été signé le 14 décembre 2004. Le 06 novembre dernier, les deux premiers candidats du secteur se sont présentés devant un jury pour obtenir un CQP Carrossier-Peintre par la Validation des Acquis de l'Expérience.

La VAE est un droit inscrit dans le code du travail. Elle permet à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'études, son statut, de demander la validation de son expérience* pour obtenir une certification reconnue au plan national. La certification peut être un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle). Le CQP est une certification créée par les Professionnels d'un secteur. Il atteste que son titulaire possède les savoirs et les compétences requises pour un métier ou un emploi. Les Professionnels de la Branche des Services de l'Automobile ont créé une cinquantaine de CQP. 37 sont aujourd'hui accessibles par la VAE, et tous le seront progressivement.

Le 06 novembre dernier, les deux premiers candidats à se présenter devant un jury de VAE pour l'obtention d'un CQP de la Branche des Services de l'Automobile, visaient la certification de Carrossier-Peintre. Leurs motivations ? « *Evoluer personnellement, accéder à une qualification supérieure, et peut-être un jour monter mon entreprise ...* », a déclaré l'un d'entre eux.

Tous deux ont suivi le parcours classique : après s'être renseigné auprès de la délégation ANFA de leur région, ils ont rempli un dossier de validation (dans lequel il faut décrire son expérience). Ils se sont ensuite présentés devant un jury composé d'un formateur et de deux professionnels du métier (un représentant des syndicats de salariés et un représentant des organisations patronales). « *Pas facile* », nous ont-ils confié. « *Cela fait déjà plusieurs années que j'ai quitté le système scolaire, il est vrai que c'est assez difficile de se remettre en question* » précisait l'un des candidats. Et d'ajouter, « *le jury est allé vraiment au fond des choses ... très professionnel, très pointilleux* ».

De son côté, le jury déclarait que « *la grande difficulté était de trouver le moyen de valider des compétences pratiques, comme les gestes professionnels en carrosserie-peinture, par un examen théorique [...]. Au départ on était un peu réticents. Evaluer un candidat sans pratique, cela ne semblait pas évident. Aujourd'hui on a la preuve que ça fonctionne [...]. Le candidat ne peut pas parler pendant une heure de quelque chose qu'il ne maîtrise pas. Si il apprend par cœur, il finira forcément par montrer ses limites* ».

Le CQP est constitué de plusieurs modules, qu'il faut valider pour obtenir la certification. Un candidat a obtenu la validation totale de son CQP, et le second a échoué sur un seul module. « *Le jury m'a conseillé de faire un stage [...] pour me former [...] et repasser ce module devant un nouveau jury* », a précisé le candidat, qui dispose de 5 années pour valider le module et obtenir le CQP.

A la fin de la journée, membres du jury et candidats étaient unanimes : chacun était prêt à renouveler l'expérience ; les uns « *pour faire évoluer leurs métiers* », les autres pour « *continuer à évoluer, devenir chefs d'atelier* ».

* trois années d'expérience en rapport avec la finalité de la certification visée.

PJ : interviews

ENTRETIEN AVEC LES CANDIDATS ET LE JURY

Candidats



Patrick Espinosa (1971)
Tarbes (Hautes-Pyrénées)

Titre visé :
Carrossier - Peintre

9 modules à valider sur 16



Jean-Yves Zefner (1966)
Bunzac (Charente)

Titre visé :
Carrossier - Peintre

10 modules à valider sur 16

Jury

Formateur GNFA référent
Représentant Salarial
Représentant Patronal

J. Teixeira
M. Mendes de Araujo (CFTC)
M Maguet (CNPA)

De gauche à droite : MM. Teixeira, Espinoza, Mendès de Araujo, Zefner, Maguet



Les candidats

M. Patrick ESPINOSA, carrossier-peintre chez un Agent Peugeot à Tarbes

Comment avez-vous pris connaissance du dispositif de VAE ?

Je voulais obtenir une qualification. J'ai téléphoné au CFA de Tarbes, qui m'a conseillé d'appeler l'ANFA de Nîmes. J'ai été en contact avec la personne référente VAE qui m'a dit qu'il était possible d'obtenir un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) par la VAE.

La démarche administrative vous a-t-elle paru compliquée ?

C'est un gros dossier à envoyer ! Beaucoup de pièces à récupérer. Je l'ai fait en 6 ou 7 fois.

Avez-vous été accompagné ?

J'étais seul dans un premier temps ; ensuite le CFA de Nîmes m'a aidé à monter le dossier, à le présenter et à l'argumenter.

Quel est l'objectif de votre démarche ?

Evoluer personnellement, accéder à une qualification supérieure. Et peut-être un jour monter mon entreprise ...

Vous avez quelle formation au départ ?

J'ai un CAP Carrossier-Réparateur.

A quoi équivaut la qualification que vous avez visé ?

C'est un CQP, c'est déjà supérieur au CAP. C'est un niveau 4, c'est-à-dire niveau bac. Ce n'est pas reconnu comme tel, mais c'est un niveau bac.

Votre entreprise était-elle informée de votre démarche ? Vous a-t-elle soutenu ?

Je les ai mis au courant. Ils m'ont demandé à plusieurs reprises pourquoi je faisais cette démarche. Ils ne connaissaient pas du tout le dispositif d'ailleurs.

Vous êtes les premiers à passer aujourd'hui, qu'avez-vous pensé de ce jury ? Vous aviez le trac ?

Oui un peu quand même, parce qu'on ne sait pas trop comment ça va se passer, comment ils vont nous « épilucher » !

Vous avez eu le résultat de la délibération du jury ?

Oui, j'ai obtenu tous les modules, sauf un : l'électricité/électronique. Le jury m'a conseillé de faire un stage sur Toulouse, pour me former sur la mise en sécurité, et repasser ce module devant un nouveau jury. Je vais reprendre contact avec l'ANFA. Je ne pourrai pas me représenter avant le mois de novembre de l'année prochaine, la prochaine session c'est le 23 novembre.

Pensiez-vous être bien préparé ?

Oui, mais devant le jury, cela m'a paru long, au moins 3 heures et demi. Et se présenter devant un jury, c'était impressionnant.

Le jury vous a-t-il paru sévère ?

Non, pas sévère, ils m'ont « épiluché ». C'était un jury professionnel, avec des vrais professionnels. C'est ça qui était intéressant.

Prêt à recommencer ?

De toute façon je vais recommencer ! Il me reste ce module, en électricité/électronique. Et une fois ce module validé, je suis prêt à continuer, pour évoluer.

M. Jean-Yves ZEFNER, Mécanicien Automobile à Bunzac (Charente)

Comment avez-vous pris connaissance du dispositif de VAE ?

C'est un ami peintre en bâtiment qui m'en a parlé, car il a fait une VAE et maintenant il enseigne dans un lycée technique. Je me suis renseigné à la Chambre des Métiers. Ils m'ont proposé de me rapprocher de l'ANFA. Je suis allé sur le site internet de l'ANFA pour mieux m'informer. Et j'ai rencontré la délégation régionale ANFA de Bordeaux. Ensuite je suis allé au CFA de Boulazac, où on m'a aidé à monter le dossier.

L'information diffusée sur le site de l'ANFA vous a-t-elle paru accessible et claire ?

Accessible oui, car tout est bien expliqué. Mais cela fait des années que j'exerce ce métier, et j'ai vu aisément les modules que je devais valider. J'ai un CAP de Mécanique Auto. J'ai pu voir sur le site que si vous êtes déjà titulaire d'un diplôme en mécanique cela vous dispense de passer certains modules. En suivant les instructions sur l'outil VAE du site; j'ai constaté que je devais valider 10 modules pour obtenir mon CQP. J'ai regardé attentivement chaque module, cela m'a paru très accessible.

La démarche administrative vous a-t-elle paru compliquée ?

Pas facile, cela fait déjà plusieurs années que j'ai quitté le système scolaire, il est vrai que c'est assez difficile de se remettre en question, de réapprendre.

Vous avez quelle formation au départ ?

J'ai un CAP de Mécanicien auto. Je faisais la carrosserie et par la suite j'ai fait la peinture, après avoir fait des stages au GNFA.

Votre entreprise était-elle informée de votre démarche ? Vous a-t-elle soutenu ?

Au début non. Mais l'entreprise actuellement n'a pas de carrossier et on ne peut pas former d'apprenti en carrosserie-peinture, car nous n'avons pas de salarié titulaire du diplôme (ce qui est une obligation pour former). On ne forme que des mécaniciens. Plusieurs jeunes voulaient apprendre le métier et on les a refoulé parce qu'on ne pouvait pas les former. Avec le principe de la VAE, j'ai pensé qu'un diplôme pourrait me permettre de former les jeunes et ne pas les laisser sur la « touche ».

Et qu'en pense votre entreprise ?

Ils sont satisfaits, maintenant ça fait « un plus ».

Vous allez avoir le même poste, le même salaire ?

Ca ne change rien au niveau du salaire. D'ailleurs mon salaire me satisfait.

Quel est l'objectif de votre démarche ?

Avoir un diplôme supérieur, et par la suite pourquoi pas enseigner dans un lycée technique.

Tout s'est bien passé devant le jury ?

Oui, mais il y a l'attente difficile à supporter, c'est une longue journée, un collègue passait avant moi. Cela a été assez stressant. Le jury est allé vraiment au fond des choses. Très professionnel, très pointilleux.

Vous avez eu le résultat de la délibération du jury ?

Oui...j'ai obtenu tous les modules !

Envisagez-vous de passer un nouveau CQP par la VAE ?

Peut-être.

Dans quel objectif ?

Pour évoluer, devenir Responsable, peut-être chef d'atelier.

Le Jury

M. Teixeira, formateur GNFA

Vous êtes membre du premier jury CQP/VAE de l'ANFA, en tant que formateur ?

Oui, je suis salarié du GNFA, et je m'occupe de la mise en place des stages de carrosserie-peinture. Je travaille aussi sur la mise en place des référentiels CQP en session d'examen. Je travaille sur le projet CQP/VAE depuis le début.

Avez-vous demandé à être membre de jury ou avez-vous été sollicité ?

On m'a sollicité par rapport à mon expertise métier, déjà pour construire le dispositif. La grande difficulté était de trouver le moyen de valider des compétences pratiques, comme les gestes professionnels en carrosserie-peinture, par un examen théorique. On a essayé de construire des fiches, des outils d'entretien, qui nous permettent d'évaluer le degré de maîtrise des candidats, en fonction de leurs explications sur leur activité de tous les jours.

Vous avez testé ces outils d'évaluation ?

On a testé les fiches il y a un an à peu près. Nous avons organisé un jury test; et on avait 3 candidats qui s'étaient un peu préparés comme si c'était un vrai jury. Nous n'avions pas le CV des candidats, volontairement, pour voir si les entretiens nous permettraient d'évaluer leurs compétences. Contrairement à aujourd'hui, on était « à l'aveugle ».

Tous les modules sont validés par entretien ? il n'y a pas du tout de pratique ?

Oui. Et c'est la difficulté, car c'est un métier où il y a beaucoup de gestes professionnels.

Les candidats appréhendent-ils cet « examen » ?

C'est vrai, on a pu le constater au départ, on sent les gens stressés. Déjà, ils ne sont pas habitués à être devant un jury. Pour la plupart ils n'ont jamais été devant un jury. Et puis, ils sont sortis du système scolaire depuis très longtemps. Mais ils se mettent rapidement à l'aise, car ils comprennent très vite qu'on parle le même langage.

Vous êtes entre professionnels. Vous pouvez ainsi décrypter leur degré de maîtrise ?

Oui, on est plus dans un entretien que dans un système de questionnement, ce qui permet d'instaurer une relation de confiance. Le candidat explique en quoi consiste son travail au quotidien, et à partir de là on voit son degré de maîtrise. Au départ on était un peu réticents. Evaluer un candidat sans pratique, cela ne semblait pas évident. Aujourd'hui on a la preuve que ça fonctionne. Ce n'est pas possible de se tromper. Je ne dis pas qu'on ne se trompera jamais... mais il y a peu de risque d'erreur. Le candidat ne peut pas parler pendant une heure de quelque chose qu'il ne maîtrise pas. Si il apprend par cœur, il finira forcément par montrer ses limites.

Un candidat n'a pas obtenu le module électricité/électronique. Ca paraît surprenant de ne pas avoir son CQP de carrossier-peintre à cause d'un module électricité/électronique

Le métier a beaucoup évolué : la technologie sur les véhicules est plus complexe, les méthodes de réparation ont évolué, l'électronique embarquée s'est généralisée. Aujourd'hui notre carrossier-peintre doit connaître l'ensemble de ces paramètres, même si ce n'est pas sa spécialité. Il est obligé de prendre en compte ces systèmes dans le cadre de ses interventions. Dans les petits garages, il est obligé de se débrouiller seul, car il n'y a pas de spécialiste pour le seconder, et la seule façon de s'adapter, c'est de se former. C'est pour ça que le CQP correspond aux besoins des entreprises.

Le candidat va devoir se représenter?

Lors de l'entretien, nous avons constaté à l'unanimité que cette personne ne maîtrisait pas cette partie. Le candidat le savait très bien aussi. Il a un an pour se préparer, pour suivre un stage, et se représenter. Et ce ne sera qu'une formalité. Il n'aura plus qu'à passer un entretien de 20 minutes. C'est un détail.

M. Maguet, représentant patronal, propriétaire d'un garage

Avez-vous demandé à être membre de jury ou avez-vous été sollicité ?

Je fais partie du CNPA ; au niveau de la Branche Agent et Carrosserie. Et j'ai été nommé. J'ai du temps, alors j'ai accepté, pour favoriser l'évolution de notre métier.

En tant que chef d'entreprise, que pensez-vous du dispositif d'accès au CQP par la VAE ?

C'est un diplôme dont on a besoin dans la profession. C'est tellement technique aujourd'hui, que ce diplôme représente un minimum pour pouvoir demain monter son entreprise. Maintenant, on n'est pas obligé d'avoir suivi des études ! on peut avoir acquis les connaissances et le savoir-faire par l'expérience, et la VAE est une manière de reconnaître cet acquis.

En tant que membre du premier Jury CQP/VAE de la Branche, qu'avez vous éprouvé ?

Pas facile, c'est très dur de juger.

Les candidats ne sont pas dans la démonstration pratique mais dans l'exposé de leurs pratiques. Qu'en pense le professionnel ?

Cela ne pose aucun problème, nous disposons de grilles d'analyses, de fiches qui ont été construites par des professionnels et testées. On sent tout de suite si la personne connaît son métier. Entre professionnels on se comprend.

Dans votre entreprise, y a-t-il un salarié intéressé par la VAE ?

Oui, en mécanique.

L'accompagnez-vous dans cette démarche ?

Bien sûr, et je lui ai présenté le dispositif dès que j'ai été informé de son projet. Je l'encourage vivement.

En tant que chef d'entreprise, vous trouvez cette démarche intéressante ?

Je vais prochainement transmettre mon entreprise à mon fils ; mais il a déjà d'autres activités, il faudra donc une personne très compétente pour diriger l'entreprise et épauler mon fils. Donc je compte énormément sur cette personne, déjà compétente.

L'obtention d'un CQP par la VAE vous semble donc adapté à la situation ?

Ce salarié est déjà très compétent, mais ce CQP sera le moyen de reconnaître ses compétences. C'est valorisant pour lui.

Prêt à participer à un autre jury ?

Oui, et ce sera plus décontracté la prochaine fois.

M. Mendes de Araujo, représentant Salarial (CFTC), Carrossier-peintre chez Citroën

Pourquoi souhaitez-vous participer à ce jury ?

Je vais avoir 48 ans et j'ai 31 ans d'expérience. J'ai moi-même un certain nombre de qualifications, qui ne sont pas validées par un diplôme ; et c'est vrai qu'on est souvent demandeur d'une reconnaissance de son savoir-faire, qui nous valoriserait. Je suis conscient que les employeurs ne sont pas du tout dans cette démarche ; parce que si nos compétences sont reconnues, ils se disent « tiens, je vais devoir le payer plus ». La démarche est importante pour faire valoir ses qualités au niveau professionnel. Carrossier-peintre, c'est un métier en pleine évolution. Nous ne pouvons plus parler de métier de « barbouilleur ». Ce métier a été trop dévalorisé, on parle plus volontiers du métier de mécanicien moins de celui de carrossier-peintre. Pourtant on est obligé de faire attention à tout : à ce qu'on achète, à la sécurité, on commence à être responsabilisé.

Que pensez-vous du dispositif d'accès au CQP par la VAE ?

C'est une possibilité de s'adapter aux évolutions du métier et d'être reconnu dans l'entreprise. La reconnaissance, c'est essentiel.

Quel type de reconnaissance ?

Je ne vais pas parler des salaires, parce que je vais faire du syndicalisme, mais le salaire, c'est une reconnaissance effectivement des capacités du salarié ; si il fait du bon travail, qui fait avancer l'entreprise, moi je considère tout simplement que le patron devrait dire : « oui, vous méritez, et je vous paie en conséquence ». Après, c'est la reconnaissance personnelle qui est très importante. La personne qui se dit : « je veux évoluer ». L'évolution c'est quoi ? l'évolution c'est se dire « j'ai pratiqué pendant tant d'années, je peux évoluer, devenir responsable, chef d'équipe ». C'est une possibilité offerte par le CQP. Le CQP c'est la reconnaissance du métier.

Comment avez-vous vécu cette journée en tant que jury ?

C'était une première. J'ai l'habitude de travailler sur les CQP jeunes. Mais là il s'agit de personnes qui sont du métier, qui « ont » du métier, ce qui fait la différence. Ce qui distingue le candidat de la VAE, c'est qu'il doit « savoir faire ». On peut parler quasiment d'égal à égal. On discute du métier, pour évaluer leur capacité à effectuer toutes les tâches. Il y a pas mal de modules à valider dans un CQP carrossier-peintre. C'est tout un métier qui est englobé dans un CQP. En fait, il faut qu'il sache faire pour pouvoir expliquer. C'est la valeur du CQP obtenu par VAE. C'est pour ça que la VAE, pour moi, aura toujours plus de valeur qu'un CQP jeune ; parce qu'on valide quelque chose que le salarié sait faire. Le jeune valide des connaissances théoriques ; le savoir-faire viendra avec le temps.

Donc vous êtes satisfait d'avoir participé à ce jury ?

Ah oui, moi je suis relativement satisfait de cette première. C'est dommage qu'on ait eu un raté. On s'est concerté : « est-ce que ça valait vraiment le coup de ne pas lui valider le CQP pour un module ». Mais on a pas voulu rabaisser la valeur de la VAE. Il faut valider tous les modules pour l'obtenir. En tout cas, prêt à recommencer l'expérience.

Entretien avec Marie- Hélène Delobbe, Chef du Service VAE à l'ANFA

A qui s'adresse la VAE ?

La VAE permet à toute personne exerçant une activité depuis au moins trois ans, de faire valider les acquis de son expérience pour l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un CQP.

A quoi sert-elle ?

- promouvoir la qualification du salarié,
- répondre aux besoins croissants des entreprises en personnel qualifié,
- développer dans les entreprises de la Branche une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences fondée sur un dialogue entre le salarié et son employeur ;

La VAE est-elle inscrite dans l'Accord de Branche ?

Bien sûr. L'Accord de Branche signé le 14 Décembre 2004 a notamment pour objectif de faciliter l'accès aux qualifications du RNQSA par la mise en œuvre d'une démarche VAE, et plus particulièrement pour l'obtention d'un CQP.

Quel est le lien entre le RNQSA et les CQP ?

La quasi totalité des certifications permettant d'accéder aux qualifications de la Branche des Services de l'Automobile vont être accessibles par la VAE. En fait, à chaque qualification correspond un CQP.

Quels sont les CQP accessibles par la VAE ?

A ce jour, 37 CQP sont accessibles par la VAE (liste disponible sur le site www.anfa-auto.fr)

A l'instar d'autres secteurs, la VAE est-elle aussi un moyen de qualifier et fidéliser les salariés ?

Oui. Dans notre secteur, les ouvriers non qualifiés et les ouvriers qualifiés représentent respectivement 10,5 % et 34,1 % de la population professionnelle. Il y a deux fois plus d'ouvriers non qualifiés (9,7 %) que d'ouvriers qualifiés (5,4 %) qui sortent du secteur des Services de l'Automobile pour rejoindre un autre secteur d'activité.

Il faut aussi prendre en compte les évolutions démographiques ?

Tout à fait. D'ici 2015, l'augmentation des départs à la retraite combinée à une pénurie de jeunes sur le marché du travail conduiront à une stagnation des effectifs de la population active du secteur, et à une concurrence intersectorielle et interentreprises.

Quelles sont les étapes à suivre pour mettre en place une VAE ?

On distingue quatre phases :

- la phase d'information-conseil
- la phase d'accompagnement (facultative)
- la phase de validation
- la phase de formation (éventuelle)

Comment se pratique la phase de validation ?

Le candidat renseigne un dossier de validation dans lequel il décrit son expérience. Il peut bénéficier d'un accompagnement pour remplir ce dossier. La délégation régionale de l'ANFA informe le candidat de toutes ces étapes. L'évaluation des acquis est réalisée par un jury composé de professionnels du métier concerné (n'appartenant pas à l'entreprise du candidat) ou de formateurs.

Quel est le rôle de ce jury ?

Le jury se prononce au vu du dossier de validation, à l'issue d'un entretien avec le candidat, et, le cas échéant, au vu d'une épreuve écrite. Le jury décide de l'obtention de tout ou partie de la certification. Si la certification est partielle, le candidat doit acquérir les compétences qui lui manquent pour obtenir la certification (qu'il peut acquérir par la formation ou par une expérience complémentaire).